

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
valant procès-verbal
(cf. décision du Conseil d'Etat n°277087 du 05 décembre 2007)
Séance du 20 mai 2020

DATE DE LA CONVOCATION	15 MAI 2020
DATE D'AFFICHAGE	15 MAI 2020
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	10
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	5
- AYANT DONNÉ POUVOIR	2
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	3

Le 20 MAI 2020 à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (5) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (2) :**
 - o M. Edouard DAVID, ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN
 - o M. Michel DOMINIQUE, ayant donné pouvoir à M. Marc GUEYDON,
- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (3) :**
 - o M. Norbert COSTE,
 - o M. Simon GIRAUD,
 - o M. Laurent RISOUL,

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Marc GUEYDON, désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h05.

M. le Maire, conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, demande aux conseillers municipaux de décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'ils se réunissent à huis clos.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour ajouter une délibération relative aux travaux d'urgence pour le confortement du mur de soutènement du chemin du Serre-Preyt. Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe Solidarité.

Le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 28 avril 2020 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

Quorum au cours de la séance		Présents
Délibérations N° 2020-019 à N° 2020-027	Nombre de votants : <u>12</u>	10

1. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2020-019 Dépôt d'une demande permis d'aménager sur le secteur du Fournet

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise** la SARL d'Architecture Christophe CAIRE, à déposer sur les parcelles communales F 2599 et F 2017, un dossier de demande de permis d'aménager ;
- **Il précise que** cet accord ne vaut pas permis d'aménager, ni autorisation de réaliser des travaux de quelque nature que ce soit, le dossier devra au préalable avoir fait l'objet d'une instruction en bonne et due forme par les services de la DDT ;
- **Par ailleurs**, la collectivité se réserve le droit d'imposer sur les parcelles F 2599 et F 2017, dans le strict respect de la convention d'aménagement convenue avec la SARL le Hameau des Rennes, des conditions d'aménagement ou de construction, qu'il reste à définir.

N°2020-020 Construction des télésièges de la Mayt et de Peynier et aménagement de pistes. Procédure de défrichement et demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme, avec enquête publique au titre du Code de l'Environnement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), par 1 VOIX CONTRE : M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN) par 1 ABSTENTION : M. Edouard DAVID, (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN) et 11 VOIX POUR : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, Mme Cécile DISDIER, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRÉ, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER, M. Michel DOMINIQUE (ayant donné pouvoir à M. Marc GUEYDON).

- **Autorise** la SEM SEDEV à demander auprès de la Préfecture l'autorisation de défricher sur la base des états parcellaires annexés à la présente ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à effectuer les travaux de défrichement correspondant lorsque l'autorisation préfectorale aura été obtenue ;
- **Demande** à la SEM SEDEV d'étudier, en accord avec les services de la DDT et de l'ONF toutes les mesures compensatoires de nature à réduire les effets nuisibles du défrichement ;
- **Autorise** la SEM SEDEV à déposer la demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme préalablement à la réalisation du projet ;

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces procédures.

2. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2020-021 Démolition « chalet Chagnon » à Sainte Marie

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de procéder à la démolition complète du « chalet du Chagnon »
- Autorise M. le Maire à déposer le dossier de demande de permis de démolir correspondant

2020-022 Réaménagement des locaux techniques de la piscine et construction d'un chalet d'accueil

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide de reprendre le projet de réaménagement de la piscine, pour une utilisation été et hiver,
- Décide de relancer la mission de maîtrise d'œuvre correspondante,
- Et autorise le Maire à déposer le dossier de demande de permis de construire.

N°2020-023 Programmation de projets de constructions

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé de M. le Maire,
- **Décide** de relancer une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin d'adapter la programmation et établir de nouveaux programmes techniques détaillés.

3. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2020-024 Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire / FRAT COVID

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement proposé,
- **Sollicite** auprès de la Région, au titre du FRAT COVID, une participation de 15 764.94 €, correspondant à 50% du montant hors taxe de l'opération,

- Et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches inhérentes à l'octroi de cette subvention.

N°2020-025 Fixation des taux d'imposition des Taxes Directes locales pour l'année 2020

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- DECIDE de maintenir en 2020 les taux en vigueur, à savoir :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2020</u>
<u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u>	<u>21,32 %</u>
<u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u>	<u>109,44 %</u>

N°2020-026 Travaux d'urgence pour le confortement du mur de soutènement du chemin du Serre-Preyt. Demande de subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe Solidarité

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire
- Et sollicite la participation du Département au titre de la Solidarité, à hauteur de 30% du montant hors taxe de l'opération, soit pour un montant de 15 352 €.

4. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX - INTERCOMMUNALITE

N°2020-027 Piscine - Emplois saisonniers Eté 2020

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve les propositions susmentionnées
- Autorise M le Maire à signer les contrats de travail correspondant ainsi que l'adhésion à l'association « Objectif Plus Emploi » et les conditions générales correspondants pour cet été.

5. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Liste des décisions du Maire

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 29 avril 2020 au 20 mai 2020 :

Numéro	Objet	Entreprise	Montant TTC
2020-05	Démolition reconstruction de la cabane du Vallon déclaration sans suite		
2020-06	Installation de toilettes publiques automatiques	TOILITECH 05230 CHORGES	55 764,46 €

6. QUESTIONS DIVERSES

- Projet de via ferrata - la Pinée

Vu les contraintes notamment administratives, le projet ne pourra être lancé dans l'immédiat.

- Refuge Napoléon

Une décision sera prise prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Le Maire**, clôt la séance du conseil municipal à 20h35.

Le Maire,

Dominique LAUDRÉ

